ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Importante par le Shérif Civil et Receveur des Propriétés de la

Crescent Ice Company

I. Les lots de terre et machines, etc., constituant l'usine connue comme la fabrique de la rue Victoire, dans l'îlet borné par l'avenue Champs-Elysées, les rues Marigny, Decatur (autrefois Victoire) et Chartres (autrefois Moreau).

II. L'Usine Principale et les écuries, etc., de ladite Compagnie, dans l'îlet borné par les rues Delord, Constance, Poeyfarré et Annonciation, avec toutes les machines, animaux, wagons, meubles de bureau, comptes ouverts, etc.

III. L'Usine etc., de ladite compagnie, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Antonine, Foucher et Annonciation.

DANS L'AFFAIRE DE LA

American Trust Company et Al.

VS

The Crescent Ice Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, division B—No 99,353 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et annulen vertu d'un ordre de vente daté du 2 mars 1912 à moi adressé comme receveur de ladite Crescent Ice Company, par ladite Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, division B, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 4 avril 1912, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

I

Sept lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Champs Elysées et les rues Marigny, Decatur (autrefois Victoire) et Chartres (autrefois Moreau).

Conpus comme la Fabrique de la rue Victoire,

étant plus particulièrement décrite comme suit

(1) Un lot de terre dans ledit District et îlet désigné par le numéro deux, sur un plan tracé par J. A. D'Hémécourt, voyer le 9 juillet 1842 et annexé à un acte passé pardevant L. T. Caire ancien notaire en cette ville, le 28 juillet 1842, et mesurant d'après ledit plan, vingt et un pieds quatre pouces et un quart [21' 4 1/4"] faisant face à la rue Decatur sur une profondeur de cent onze pieds, quatre pouces [111' 4"] entre lignes parallèles.

(2) Un certain lot de terre dans le même district et îlet désigné par le No 3 sur ledit plan et mesurant dessus vingt et un pieds trois pouces trois quarts [21' 3 3/4"] de face à la rue Decatur sur quatre vingt neuf pieds, cinq pouces et trois quarts [89' 5 3/4"] de profondeur entre lignes parallèles.

(3) Un certain lot de terre dans le même district et îlet désigné par le numéro quatre sur ledit plan mesurant vingt et un pieds trois pouces et quatre lignes [21' 3" 4"] sur la rue Decatur, quatre vingt neuf pieds, cinq pouces et six lignes [89' 5" 6"] et dix neuf pieds cinq pouces [19' 5"] de largeur dans le fond.

4. Deux lots de terre situés dans le même district et îlet, lesquels dits lots sont désignés par les numéros cinq et six sur un croquis annexé à un acte de vente par V. P. Marmuche à T. L. Bayne pardevant Edgar Grima, notaire du 16 juillet 1846 dressé par Edgar Pilié, voyer daté du 30 mars 1846, lesquels dits lots sont contigus chacun et mesurent comme suit: lot No 5 vingt et un pieds six pouces quatre lignes [21' 6" 4"] de face à la rue Decatur, le même un largeur en arrière sur soixante dix neuf pieds cinq pouces quatre lignes [79' 5" 4"] en profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 6 forme le coin des rues Decatur et Marigny et mesure vingt un pieds onze pouces deux lignes [21' 11" 2"] de face à la rue Decatur, le même en arrière sur soixante-dix neuf pieds 5 pouces quatre lignes [79' 5" 4"] en profondeur entre lignes parallèles.

5. Deux [2] lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, et bornés par la rue Decatur, l'avenue Champs Elysées, et les rues Chartres et Marigny désignés par les lettres A et D sur un plan dressé par Pilié et Murray, architects et voyers daté du 12 mars 1870, et déposé au bureau de W. L. Hodgson, encanteur, un croquis du quel plan est annexé à un acte passé pardevant Edward Barnett, ancien notaire en cette ville sous date du 7 juin 1870, lesquels lots mesurent suivant ledit croquis comme suit.

Le lot A mesure cinquante cinq pieds [55] de face à la rue Decatur sur une profondeur de cent vingt-six pieds neuf pouces [126' 9"] entre lignes parallèles.

Le lot D mesure vingt-et-un pieds quatre pouces [21' 4"] de face à ladite rue Decatur sur cent onze pieds quatre pouces [111' 4"] de profondeur entre lignes parallèles, toutes mesures américaines.

Ensemble avec tous et singulièrement les bâtisses, machines, chaudières, machinerie, instruments, outils et propriété réelle, personnelle et fractionnaire situés sur ou de quelque façon en rapport avec l'une ou l'autre des propriétés décrites ci-dessus, ou servis en rapport avec quelques commerces établis sur l'une ou l'autre des propriétés décrites ci-dessous.

II

(1) Un certain morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Delord, Constance autrefois Foucher, Poeyfarré et Annonciation, laquelle portion de terre mesure trois cent un [301] pieds huit pouces de face à la rue Delord sur cent seize pieds de profondeur et face à la rue Constance formant le coin des dites deux rues et bornée dans le fond par une allée de huit pieds de large commune audit lot et autres, le dit lot de terre es composé du lot original Nos six à dix neuf, les deux inclusits.

(2) Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 3 dans l'îlet borné par les rues Delord, Annonciation, Poeyfarré et Constance [autrefois Foucher] sur un croquis dressé par Jos Pilié, daté du 19 août 1842 et annexé à un acte passé pardevant O. De Armas, ancien notaire en cette, le 5 mars 1868. Ledit lot mesure suivant ledit croquis 23' 8" de face à la rue Delord sur une profondeur entre lignes parallèles de 26' 4" 6" ensemble avec la moitié d'un mur en briques lequel sépare la dite propriété de celle de Joseph Grasser ou mandataire.

(3) Un certain lot de terre, etc., dans le même district et îlet que la susdécrite propriété, ledit lot étant désigné par le No 3 sur un plan dressé par W. F. Thompson, voyer, en date du 7 janvier 1842, et déposé en l'étude de H. B. Cénas, alors notaire en cette ville, ledit lot mesurant 23' 2" 3 1/5" de face à la rue Annonciation sur une profond ur, entre lignes parallèles de 103' 8"

(4) Un certain lot de terre, etc., désigné par le No 4, suivant un plan de W. F. Thompson, voyer, du 7 janvier 1848, déposé en l'étude de H. B. Cénas, ancien notaire en cette ville. Ledit lot mesure 23' 2" 3 1/2" de face à la rue Annonciation sur 103' 8" de profondeur entre lignes parallèles, les bâtisses qui s'y trouvent étant désignés par le numéro municipal 1011 rue Annonciation.

(5) Un certain lot de terre etc., contigu à la propriété ci-dessus décrite, désigné par le numéro 5 sur le plan sus-mentionné, lequel dit lot mesure 23' 2" 3 1/2" de face à la rue Annonciation sur une profondeur de 103' 8" entre lignes parallèles.

(6) Un certain lot de terre, etc., dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet 121, borné par les rues Poeyfarre, Delord, Annonciation et Foucher (Constance). Ledit lot est désigné par le numéro 3 sur un plan de Jos. Pilié, en date du 21 janvier 1841 annexé à un acte passé pardevant Félix Grima, ancien notaire de cette ville, le 25 janvier 1841, et mesure 20 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Poeyfarre sur 124 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur, ensemble avec l'usage d'une allée de huit pieds de large courant de la rue Annonciation à la rue Foucher commune audit lot et autres.

Ensemble avec tout et singulier les bâtisses, machines, chandières, machineries, appareils, outils, véhicules, chevaux, et propriété réelle et personnelle et autres situé ou de quelque façon en rapport avec n'importe quel des propriétés ci-dessus décrite, ou usité en rapport avec n'importe quel commerce sur n'importe quel des dites propriétés ci-dessus décrite.

Le tout des deux II propriétés précédentes consistant de l'Usine principal et écurie de la

Crescent Ice Company

avec toutes les machines, animaux, wagons, meubles de bureau, comptes courants, etc., d'après l'inventaire détaillé fait par James J. Woulfe, notaire le 26 février 1912 et enregistré dans l'affaire ci-dessus le 2 mars 1912.

III

Sept lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Antonine, Foucher et Annonciation, désigné comme lots Quatorze, Quinze, Seize, Dix-sept, Dix-huit, Dix-neuf et Vingt de l'îlet No 106 sur un devi dressé par S. G. Del Isle, voyer, sous la date du 3 novembre 1891 annexé à un acte passé pardevant Benjamin Ory, notaire, le 14me jour d'avril 1892 d'après lequel dit plan les dits lots sont contigus et mesurant comme suit à savoir: Les dits lots Nos 14 à 19 inclusivement mesurant chacun trente deux pieds et cinq lignes [32' 0" 5"] de face à la rue Tchoupitoulas, trente et un pieds, trois pouces [31' 3"] dans le fond sur les profondeurs suivantes à savoir Le lot No 14 ayant cent trente sept pieds cinq pouces et six lignes [137' 5" 6"] de profondeur sur le côté le plus près de la rue Foucher le divisant du lot No 13, et cent trente pieds quatre pouces et une ligne [130' 4" 1"] de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 15; ledit lot No 15 ayant cent trente pieds quatre pouces et une ligne [130' 4" 1"] de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 14, et cent vingt-trois pieds deux pouces et trois lignes [123' 2" 3"] de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 16, ledit lot No 16 ayant cent vingt-trois pieds deux pouces trois lignes [123' 2" 3"] de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 15, et cent seize pieds six lignes [116' 0" 6"] de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 17; ledit lot No 17 ayant cent trente huit pieds huit pouces deux lignes [138' 8" 2"] en profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 16, et cent trente-et-un pieds six pouces quatre lignes [131' 6" 4"] en profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 18, ledit lot No 18 ayant cent trente et un pieds six pouces et quatre lignes [131' 6" 4"] de profondeur sur le lot le divisant du lot No 17, et cent vingt quatre pieds, quatre pouces et sept lignes [124' 4" 7"] de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 19, ledit lot No 19 ayant cent vingt quatre pieds quatre pouces et sept lignes [124' 4" 7"] de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 18, et cent dix sept pieds trois pouces et une ligne [117' 3" 1"] de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 20 et ledit lot No 20 formant le coin des rues Tchoupitoulas et Antonine et mesurant trente deux pieds six lignes [32' 6"] de face à la rue Tchoupitoulas trente-et-un pieds trois pouces [31' 3"] en largeur dans le fond sur cent dix-sept pieds trois pouces une ligne [117' 3" 1"] en profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 19 et cent dix pieds un pouce quatre lignes [110' 1" 4"] en profondeur et façade à la rue Antonine.

Ensemble avec toutes et singulièrement les bâtisses machines, chandières, machineries, appareils outils et propriété réelle et personnelle et divers, situés dessus ou de quelque façon en rapport avec n'importe laquelle des propriétés ci-dessus décrites ou usité en rapport avec le commerce sur n'importe desquels dites propriétés ci-dessus décrites.

Saisi dans l'affaire ci-dessus sous le writ de saisie et vente et aussi en mes mains comme Receveur de la Compagnie défenderesse dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication fera un dépôt de 10 0/0 sur le prix d'achat.

LOUIS KNOP.

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans et Receveur de la Compagnie défenderesse dans l'affaire ci-dessus.

McCloskey & Benedict, avocats.

3 mars—3 5 8 15 22 29—avril 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Troisième District.

James P. Butler Jr. agent vs Atlas Food Products Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 97,679—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 25 avril 1912, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No trois dans l'îlet No 613, borné par les rues Gravier, Dupré, White et l'avenue Tulane, sur un plan ou croquis annexé à un inventaire pris par A. G. Lapice, notaire, le 7 janvier 1895, de la succession de François Lacroix, d'après lequel croquis ledit lot No trois mesure vingt-huit pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Gravier sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur, au moment de l'adjudication devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Geo Montgomery, avocat pour la demanderesse.

22 mars—22 29—avril 4 12 19 24 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Vente de propriété améliorée de valeur du Quatrième District.

PORTANT LE No MUNICIPAL 2121 RUE DRYADES.

Entre les rues Jackson et Joséphine.

Mary Zank vs Dr Hugh Kelly.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, Div. A—No 91,655—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendus le 30 octobre 1911 et signés le 6 novembre 1911, ordonnant la vente de la propriété ci-dessous décrite, afin d'effectuer le règlement des affaires de la communauté et un partage de la propriété entre la demanderesse et le défendeur dans l'affaire ci-dessus, qui m'ont été adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, afin d'effectuer ledit partage, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, le 25 avril 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Joséphine, Jackson, Laurent, actuellement Sud Rempart, désigné comme No 21 sur un plan de L. Burgi, voyer daté de juin 1846, déposé en l'étude de L. E. Kenny, ancien notaire, ledit lot mesurant trente pieds de face à la rue Dryades sur cent seize pieds à un pouce de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine, suivant un croquis de L. W. Brown, voyer, annexé à un acte devant C. E. Sel, ancien notaire en cette ville, daté du 6 mars 1886.

Termes et Conditions:

Une moitié en plus au comptant, à l'option de l'acquéreur, le solde s'il y en a, garanti par hypothèque et liens de vendeur on en billets à ordre payable un an après date, portant 7 0/0 d'intérêt par an depuis la date de la vente jusqu'au paiement, avec les clauses de sécurités usuelles. L'acheteur devra payer en plus et en sus du prix de l'adjudication les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1911.

LOUIS KNOP.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

James J. McLoughlin, avocat pour la demanderesse.

Thomas J. Gill et John Bassich Jr, avocats pour le défendeur.

22 mars—22 29—avril 4 12 19 25

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Christian A. Hutton,

Veuve de James H. Breen.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 98 655—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont on peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par James H. Gintz, exécuteur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Eugène J. McGivney, avocat.

19 mars—19 24 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Premier District.

Portant les Nos municipaux 2809 et 2811 rue Gravier, entre les rues White et Dupré.

Dixie Homestead Association vs Mme (Veuve) Emma L. Edmonson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 99,835—En vertu d'un writ de saisie et vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 25 avril 1912, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, prescriptions et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No trois dans l'îlet No 613, borné par les rues Gravier, Dupré, White et l'avenue Tulane, sur un plan ou croquis annexé à un inventaire pris par A. G. Lapice, notaire, le 7 janvier 1895, de la succession de François Lacroix, d'après lequel croquis ledit lot No trois mesure vingt-huit pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Gravier sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur, au moment de l'adjudication devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP.

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

James J. McLoughlin, avocat pour la demanderesse.

Thomas J. Gill et John Bassich Jr, avocats pour le défendeur.

22 mars—22 29—avril 4 12 19 25

---

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway New York
Branch Office 625 F St., Washington D. C.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur du Premier District,

Sur la rue St Patrick, entre les rues Baudin et D'Hémécourt (îlet, rue Olympia.)

Suburban Building and Loan Association vs Ambrose Kennedy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 98,729—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 25 avril 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 823, borné par les rues St Patrick, Baudin, Olympia et D'Hémécourt, désigné comme lot No vingt quatre et mesurant vingt quatre pieds sept pouces et une ligne de face à la rue St Patrick sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. L'acquéreur, au moment de l'adjudication, devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Zengel, Thomas, Sutton & Loomis, avocats pour la demanderesse.

23 mars—23 29—avril 4 12 19 24 25

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété de valeur améliorée du Septième District,

Formant le coin des rues Cohn et Adams (carré des rues Burdette et Spruce), les améliorations se composant de 2 maisons doubles, portant les Nos municipaux #701-7703 et 7705-7707 de la rue Cohn.

German-American Homestead vs Mme Louisa Dorsey, veuve de Samuel Jenks.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 98 941 —En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 4 avril 1912, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 19 dans l'îlet No 753 borné par les rues Scott, Palmyre, Pierce et Banks, mesurant vingt-cinq pieds quatre pouces et sept lignes de face à la rue Scott sur une profondeur de cent pieds, d'après un plan de C. Uncas Lewis député voyer de ville daté du 1er février 1896 annexé à un acte de vente pardevant Fred Deibel, notaire, daté du 18 avril 1896 lequel lot est décrit dans un acte pardevant Fred Deibel du 4 du 10 juin 1899, comme lot No neuf îlet No 753, mesurant comme il est dit précédemment, les améliorations étant connues comme No 325 rue Sud Scott.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur, au moment de l'adjudication, devra faire un dépôt de dix pour cent sur le prix d'achat.

LOUIS KNOP.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

McCloskey & Benedict, avocats pour le demandeur.

15 mars—15 22 29—avril 4 12 17 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Troisième District.

James P. Butler Jr, Agent, vs New Orleans Tank Storage and Transportation Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, — No 97,435 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 4 avril 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Levée, maintenant N. Peters, Decatur autrefois Victoire et avenue Lafayette, désigné par le No 7 sur un plan de J. A. D'Hémécourt, voyer, daté du 27 janvier 1860, déposé en l'étude de A. Ducatel, ancien notaire, comme plan No 35 du livre de plan No 6, lequel lot mesurant, en mesure américaine, comme suit: Quinze pieds dix pouces et six lignes de face à l'avenue Lafayette, vingt-neuf pieds, deux pouces et deux lignes de profondeur sur une ligne vers la rue Levée, maintenant N. Peters, et une deuxième profondeur de vingt sept pieds cinq pouces sur la ligne du lot No 6, s'étendant diagonalement vers la rue Decatur, et une autre profondeur de seize pieds un pouce perpendiculairement à l'avenue Lafayette de la dix-sept pieds quatre pouces en largeur dans le fond sur une profondeur de seize pieds sur une première ligne de vingt-six pieds quatre pouces et cinq lignes, sur une deuxième profondeur s'étendant diagonalement à la rue Decatur, une troisième profondeur de vingt neuf pieds deux pouces trois lignes, au point de départ: ensemble avec l'usage en commun avec le lot No 6 d'une allée de trois pieds sept pouces de face à l'avenue Lafayette, le tout d'après un plan déposé en l'étude de S. Magner ancien notaire, comme plan No 96 de son livre de plan No 2.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, comprenant la rue Enghein, maintenant l'avenue Lafayette, Levée maintenant N. Peters, Victory, maintenant Decatur et Port, désigné par le No 6 sur un plan dressé par J. A. d'Hémécourt, voyer, daté du 27 janvier 1860 déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire, en cette ville; comme plan No 35, de son livre de plans No 6, ledit lot de terre mesurant seize pieds de face à la rue Enghein, maintenant Lafayette, sur une profondeur de vingt-neuf pieds deux pouces et sept lignes sur une ligne perpendiculaire à la rue Enghein, vingt-six pieds cinq pouces et quatre lignes sur une deuxième ligne s'étendant diagonalement vers la rue Victoire, maintenant Decatur, et seize pieds deux pouces sur une troisième ligne perpendiculaire à la rue Enghein, maintenant l'avenue Lafayette, et une profondeur sur le côté le plus près de la rue Victoire, maintenant Decatur, de vingt-neuf pieds deux pouces et deux lignes sur une ligne perpendiculaire à la rue Victoire, maintenant Decatur, vingt-neuf pieds trois pouces de profondeur de l'autre côté, de là sur une ligne oblique vers la rue Victory maintenant Decatur, sur une seconde profondeur de vingt cinq pieds sept pouces et de là une troisième profondeur de quinze pieds huit pouces et soixante douze pieds quatre pouces et six lignes sur la ligne du fond.

1° Et toute la machinerie, réservoirs, appareils, machines, pompes contenus sur les lieux ci-dessus décrits et achetés par ladite compagnie de John A. Wogan et als par acte pardevant Robert Legier, notaire, daté du 5 novembre 1906.

Toutes les susdites propriétés foncières ayant été achetées par la New Orleans Tank Storage et Transportation Co., par cinq plusieurs actes passés pardevant Robert Légier, notaire, le 16 octobre 1906 18 octobre 1906, 20 octobre 1906 2 novembre 1903 et 3 novembre 1906.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur de chaque propriété devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Dart, Kernan et Dart, avocats pour le demandeur.

2 mars—2 3 8 15 22 29—avril 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété de Valeur du Troisième District.

James P. Butler Jr, agent vs Wogan Brothers Incorporated.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 97,678—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 4 avril 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1—Un certain lot de terre avec les bâtisses, etc., droits, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No Seize, borné par les rues Peters Decatur, Port et l'avenue Lafayette, commençant à une distance d'environ cent treize pieds et six pouces de l'encoignure des rues Peters et Port, et mesurant environ vingt-deux pieds et huit pouces de face à la rue Peters sur cent six pieds et sept pouces en profondeur.

2—Un certain lot de terre, avec les bâtisses, etc., droits, etc., situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, ledit lot commençant à une distance d'environ 90 pieds 10 pouces de l'encoignure des rues Peters et Port mesurant environ vingt-deux pieds 8 pouces de face à la rue Peters sur une profondeur de cent dix-sept pieds quatre pouces sur la ligne du côté vers la rue Port, quarante six pieds et six pouces sur la ligne du fond, parallèle à la rue Peters et s'étendant vers l'avenue Lafayette, dix pieds et neuf pouces sur la ligne du côté parallèle à l'avenue Lafayette et s'étendant vers la rue Peters, vingt deux pieds et huit pouces sur une ligne du fond parallèle à la rue Peters et s'étendant vers la rue Port, et cent six pieds et sept pouces sur la ligne du côté parallèle à l'avenue Lafayette, et s'étendant à la rue Peters.

3—Un certain lot de terre, avec les bâtisses, etc., droits, etc., situé dans le même District et îlet que la propriété premièrement décrite, commençant à une distance d'environ soixante-huit pieds et deux pouces de l'encoignure des rues Nord Peters et Port, et mesurant vingt-deux pieds et huit pouces de face à la rue Peters sur cent six pieds et sept pouces de profondeur.

4— Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses etc., voies, etc., situé dans le même District et îlet que la propriété premièrement décrite, lequel lot formant l'encoignure des rues Peters et Port et mesurant d'après un plan de L. H. Pilié, voyer daté du 30 août 1880, annexé à un acte, passé pardevant Charles T. Soniat, notaire, le 3 septembre 1880, soixante neuf pieds deux pouces de face à la rue Peters, soixante huit pieds deux pouces et une ligne sur la ligne du fond, cent pieds cinq pouces et six lignes en profondeur sur la ligne du côté vers l'avenue Lafayette, et cent pieds, onze pouces et six lignes de profondeur et façade à la rue Port.

5—Une autre portion de terre située dans le fond du lot ci-dessus décrit comme No 4 mesurant sur le même plan soixante quatre pieds, sept pouces et quatre lignes de face à la rue Port, soixante dix neuf pieds, cinq pouces et deux lignes de largeur sur la ligne du fond, soixante quatre pieds sept pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Decatur et soixante-huit pieds deux pouces et une ligne de profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Peters.

6. Une autre portion de terre située dans les mêmes district et îlet que cette ci-dessus décrite, commençant à une distance d'environ soixante sept pieds sept pouces et six lignes du coin des rues Decatur et Port, et mesurant soixante-sept pieds sept pouces trois lignes de face à la rue Decatur, cent soixante cinq pieds neuf pouces trois lignes sur la ligne de côté contigu à l'avenue Lafayette, quarante six pieds six pouces sur une ligne du fond parallèle à la rue Decatur, s'étendant vers la rue Port, de là dix pieds et neuf pouces sur une autre profondeur, de cent vingt deux pieds et huit pouces sur une deuxième ligne du fond parallèle à la rue Peters et s'étendant vers la rue Port, et cent soixante quatorze pieds onze pouces et six lignes sur la ligne contigue à la rue Port.

7—Un certain lot de terre, avec les bâtisses, droits, etc., situé dans le même district et îlet que les lots ci-dessus décrits, ledit lot commençant à une distance d'environ cent trente-cinq pieds trois pouces de l'encoignure des rues Port et Decatur et est désigné par le numéro quatre sur un plan de E. Castaing, daté du 5 avril 1854, déposé en l'étude de A. Boudousquié, ancien notaire en cette ville, et mesurant d'après ledit plan trente trois pieds et neuf pouces de face à la rue Decatur, trente trois pieds onze pouces en largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de cent quarante quatre pieds entre lignes égales et parallèles, à ait la même propriété, laquelle a été acquise par lesdits Wogan Brothers Incorporated, par achat de John A. Wogan et als, par actes pardevant Robert Legier, notaire, le 25 novembre 1905, enregistrés en le Bureau des transferts, livre 205, folio 211.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication, faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP.

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Dart Kernan & Dart, avocats pour le demandeur.

2 mars—2 8 15 22 29—avril 4

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Isaac Delgado.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 99,204 — Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le 2nd compte mensuel présenté par Geo. W. Boutcher, Samuel Snodgrass et Geo. O. Allain, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—John Dymond, Jr, avocat.

20 mars—20 25 30

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété de Valeur améliorée du Premier District.

Portant les Nos municipaux 4740 et 4742 rue Canal, coin de la rue Bernadotte (Ilet avenue Cleveland et la rue St. Patrick)

Evariste Bertonière vs George W. Cormier.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. — No 99 916 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 25 avril 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terrain, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, avec tous les droits, voies, privilèges et servitude, et avantages qui y appartiennent ou en dépendent de quelques façons, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 833, borné par les rues Canal, Bernadotte et St Patrick et l'avenue Cleveland ledit lot de terrain mesure, suivant un croquis établi par H. H. Reynolds, député voyer de ville, daté du 6 octobre 1906, annexé à un acte passé devant J. K. Bailey, notaire, le 10 décembre 1906, vingt-neuf pieds huit pouces et sept lignes de face à la rue Canal et quarante trente et un pieds entre lignes égales et parallèles de profondeur et face à la rue Bernadotte, excepté cependant une bande de terrain mesurant huit pouces et six lignes en profondeur sur toute la largeur du dit lot, à savoir vingt neuf pieds huit pouces et sept lignes prise de l'arrière du lot ici décrit et laquelle bande a été réservée dans la vente par laquelle le demandeur a acquis ledit lot. Le dit lot étant composé d'une partie du vieux lot No 16 et du lot No 20 (A).

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions:

1. Pour comptant pour payer la réclamation du demandeur actuellement